

## À Saint-Pierre-Bénouville, des élèves primés pour avoir honoré la mémoire d'un soldat local



Les élèves arborent fièrement leurs récompenses aux côtés des enseignants Photo Paris Normandie

Comment des écoliers de Saint-Pierre-Bénouville ont-ils remporté un concours régional sur le devoir de mémoire ? Leur travail sur un soldat tombé en 1944 a impressionné le jury. Décryptage d'un projet exemplaire.

À Saint-Pierre-Bénouville, dix-sept élèves de l'école primaire ont été récompensés pour leur remarquable participation au concours académique Les Passeurs de Mémoire. Ce projet, porté par l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG), vise à sensibiliser les jeunes à l'histoire et à la mémoire des conflits du XX<sup>e</sup> siècle.

Encadrés par leur enseignante Julie Guilbert et Chloé Couturier, en mission de service civique, les élèves – sept de CE1 et dix de CM2 – ont mené un travail à la fois artistique et historique. Le premier volet de leur dossier consistait à dessiner les monuments aux morts de la commune. Dans le second, ils ont retracé le parcours de Lucien Colley, soldat tombé au combat le 10 juin 1944.

## Un projet intergénérationnel autour du devoir de mémoire

Le dossier a été validé par les élèves de la classe ULIS du collège [Camus](#) de Neuville-lès-Dieppe. Ces derniers collaborent régulièrement avec Philippe Gosse, impliqué dans des actions mémorielles. Cette coopération a renforcé la portée pédagogique du projet.

« Je trouve naturel de commémorer l'histoire des soldats morts, car ils ont sauvé notre pays », explique Thaïs, élève de CM2. Pour Axel, également en CM2, cette initiative a permis de « mieux comprendre le rôle des femmes pendant la guerre, qui soignaient les blessés et fabriquaient des munitions pendant que les hommes combattaient ».

Lors d'une cérémonie, Clarisse Chevalier, directrice départementale de l'ONaCVG, a remis à chaque élève une médaille. L'école a également reçu une plaque commémorative ainsi qu'un lot de livres sur les conflits du XX<sup>e</sup> siècle et la déportation des enfants. Ce don, d'une valeur de 500 euros, a été entièrement financé par l'ONaCVG.